

*Anciens combattants—Loi*

des anciens combattants, de proposer la deuxième lecture de ce bill.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole pour analyser ce projet de loi, c'est que mon collègue et ami, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), est malade. Je suis persuadé que nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement après l'intervention chirurgicale qu'il a subie.

Je voudrais souhaiter la bienvenue au ministre qui est de retour à la Chambre. J'espère qu'il ne trouvera pas nos délibérations trop fatigantes, que sa santé continuera à s'améliorer et qu'il restera parmi nous durant toute la durée de la présente législature.

Tout d'abord, quand on examine ce projet de loi, on se demande bien pourquoi on a pris tellement de temps à le présenter. C'est un bill qui compte de nombreuses dispositions en vigueur depuis 15, 20 ou même 50 ans. Elles étaient injustes quand elles avaient été rédigées et adoptées et elles le sont restées. Certaines sont d'importance secondaire. Toutefois, je conviens avec le ministre que le projet de loi aborde deux questions importantes et que plusieurs petites modifications sont apportées pour remédier à ces injustices presque rebutantes qui se répètent au cours des années. Néanmoins, c'est ce que je ne peux pas comprendre. Je parlerai d'abord de certaines particularités secondaires pour passer ensuite aux questions importantes.

Je note la première avec plaisir. Les anciens combattants de la Première Guerre mondiale ne sont plus les victimes d'une injustice en ce qui concerne l'allocation aux anciens combattants. Ils devaient avoir passé un an ou 365 jours outremer durant la Première Grande Guerre avant d'être admissibles à l'AAC si on me permet d'utiliser le sigle; tandis que les anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale devaient seulement avoir passé un jour outremer. J'ai toujours trouvé cela renversant. Depuis la Deuxième Guerre mondiale il y a 35 ans, nous avons eu deux catégories d'anciens combattants, soit ceux de la Deuxième Guerre mondiale qui n'avaient dû passer qu'une seule journée outremer et l'autre étant celle des anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui avaient dû y passer un an. On aurait dû supprimer cette exigence ridicule il y a 35 ans.

La deuxième est une modification secondaire qui accorde un traitement équitable aux orphelins. Ce bill propose une autre modification au sujet des veuves qui perdent leur pension quand elles se remarient. Si cette même veuve perd son deuxième époux, elle peut retoucher la pension qui lui était versée avant la mort de son premier époux. C'est donc un progrès intéressant.

● (1550)

Il y a une autre modification que j'approuve et que je n'aurais pas vue avant. Si le ministère des Affaires des anciens combattants commet une erreur, il est possible, grâce à ce bill, d'apporter les rectifications nécessaires au sein même du ministère sans avoir à demander l'approbation du gouverneur en conseil.

Cette mesure législative comporte une erreur manifeste mais dont on ne saurait à mon avis accuser le ministre. Je pensais qu'il y aurait fait allusion dans son discours. Peut-être le fera-t-il, lorsqu'on lui posera des questions à l'étape du comité.

Je veux parler de l'absence de référence dans ses remarques à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le projet de loi en parle, mais il ne traite pas de l'aspect qui m'intéresse, à savoir le droit qu'ont les conjointes en vertu de ce texte de loi.

On a beaucoup entendu parler, il y a environ un an, d'une affaire concernant une femme qui était co-proprétaire d'une entreprise avec son mari. Un prêt leur ayant été consenti en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, c'est le mari, en sa qualité d'ancien combattant, qui était le seul propriétaire officiel de l'entreprise. Ainsi, l'épouse n'a aucun droit et en cas de séparation, elle ne peut pas prétendre à une partie de la maison dans laquelle elle vivait avec son mari. Cette affaire a peut-être été un peu montée en épingle, mais ce n'est nullement un cas isolé. De tels épisodes se produisent tous les jours.

Il est bien difficile d'essayer d'adopter un bill permettant de modifier les conditions de négociation de 40,000 hypothèques accordées en vertu de la loi sur les prêts destinés aux anciens combattants. J'aimerais bien que le ministre nous dise si on s'occupe encore de cette question. Je sais qu'on l'a déjà fait et on m'avait même assuré qu'une modification serait prête ce printemps, aussi difficile que cela puisse paraître. C'est ce qui nous a dissuadés de proposer un amendement à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants lorsque le bill C-28 a été présenté.

Le bill C-28 est assez connu maintenant puisqu'il a été mentionné pratiquement tous les jeudis après-midi depuis le début de la présente législature. Le gouvernement conservateur avait présenté cette mesure afin de corriger les anomalies et les injustices qu'il avait décelées dans les lois concernant les anciens combattants à ce moment-là. Voilà ce qui m'a amené à demander, dans mes remarques préliminaires, pourquoi il a fallu au gouvernement si longtemps pour préparer le présent bill.

La première moitié du bill C-40 est presque une réimpression de notre bill C-28. Ce bill devait servir de modèle et je pense qu'à certains égards il a joué ce rôle, même s'il y a plus de changements que je ne m'y attendais dans la nouvelle version. Nous nous demandons pourquoi il n'a pas été présenté un peu plus tôt. Pourquoi a-t-il fallu que le chef de l'opposition (M. Clark) prenne la parole à la Chambre au cours de la période des questions pour demander au gouvernement s'il voulait bien déposer ce bill sur les anciens combattants? Il a demandé que ce bill soit présenté sans l'avoir vu. Personne de ce côté-ci de la Chambre n'avait pris connaissance du bill C-40, que le ministre n'a présenté qu'aujourd'hui.

Le chef de l'opposition a proposé de céder une journée réservée à l'opposition afin que cette mesure puisse être présentée. Nous avons donné l'assurance qu'il franchirait toutes les étapes aujourd'hui. C'était une concession importante. A la lecture d'un ou deux articles du bill, je me suis demandé s'il avait vraiment été sage d'offrir de faire franchir au bill toutes les étapes sans en avoir pris connaissance.

J'en viens immédiatement aux deux points essentiels. Je tiens à souligner que si la Chambre est saisie de cette mesure aujourd'hui, c'est parce que le chef de l'opposition en a fait tout un plat lundi. Voilà pourquoi nous l'avons aujourd'hui. Je pourrais vous citer des déclarations du ministre. Le hansard en est rempli. Il a dit qu'il allait en parler bientôt au cabinet, qu'il